



COMMISSION RÉGIONALE FUTSAL

PROCES-VERBAL N°5 Le 22 NOVEMBRE 2021 LISIEUX

Présents : Thierry GRIEU, président de la Commission
Jacky LEGRAIN, M. LEREBOURS (CTR) ; M. HAMEL ; M. COLLETTE ; M. BRIOIS

Excusés : M. LEROUX ; M. CROCHEMORE ; M. DE LA COTTE ; M. BENAZZOUZ, Jean-Marc LEPELLISSIER

Assiste : Léo RIVIERE

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appel dans les conditions de forme et de délai stipulées à l'article 190 des Règlements Généraux. Pour ce qui concerne la Coupe Nationale Futsal, en respect de l'article 12.2 de la compétition, pour les rencontres à élimination directe et par dérogation à l'article 190 des Règlements Généraux, le délai d'appel est réduit à 2 jours à partir de la notification ou de la publication de la décision contestée.

1- ADOPTION DES PROCES-VERBAUX

La Commission adopte le procès-verbal n°4 du 03/11/2021.

2- HOMOLOGATION DES RENCONTRES

La Commission homologue les rencontres jouées jusqu'au 13/11/2021, exception faites des rencontres faisant l'objet d'une procédure en cours.



3- COURRIERS ET AFFAIRES COURANTES

COURRIER DE M. PHILIPPE MICKAEL – ARBITRE DE LA RENCONTRE US GUERINIÈRE – HEROUVILLE FUTSAL :

La commission,
Après avoir pris connaissance des pièces figurant au dossier,
Prend note des informations rapportées par M. PHILIPPE

MATCH : AS MADRILLET CH BL / RUCHE DEVILLE FUTSAL – R1 FUTSAL - 13.11.2021

La commission,
Après avoir pris connaissance des pièces figurant au dossier,
Considérant l'article 16 du Règlement du championnat régional Futsal,
Considérant que l'AS MADRILLET CHATEAU BLANC est l'équipe recevant,
Considérant l'impossibilité pour le club recevant de mettre en place les conditions nécessaires au début de la rencontre,
La Commission donne match perdu au club de l'AS MADRILLET CHATEAU BLANC sur le score de 0 à 3, pour en faire bénéficier le club de LA RUCHE DEVILLE FUTSAL sur le score de 3 à 0.
Déclare le club de LA RUCHE DEVILLE FUTSAL vainqueur de la rencontre.

MATCH : US GUERINIÈRE / CMS OISSEL – COUPE NATIONALE FUTSAL

Forfait du CMS OISSEL le 18/11/2021 par mail :

La Commission,
Après avoir pris connaissance des pièces figurants au dossier,
Donne match perdu par forfait au club de CMS OISSEL sur le score de 0 à 3, pour en faire bénéficier le club de l'US GUERINIÈRE sur le score de 3 à 0.
Inflige au club du CMS OISSEL l'amende réglementaire figurant à l'annexe 5 des règlements généraux de trente (30) euros directement débités sur le compte du club.
Dit que le club de l'US GUERINIÈRE est qualifié pour le prochain tour de la Coupe Nationale Futsal.

4- FINALES REGIONALES FUTSAL :

M. LEREBOURG, CTR, s'est renseigné auprès de l'ensemble des District, afin d'identifier le format proposé dans chacun des Districts.
La ligue attend toujours, pour le 16.12.2021 au plus tard, le retour de deux Districts.

Les Finales Régionales sont prévues pour le week-end du 23 et 24 avril, sur les catégories U13 et U13F.
La Commission communiquera auprès des Districts au mois de janvier concernant les modalités d'organisation de ces finales.

5- EQUIPE DE FRANCE U19 FUTSAL

La Ligue doit accueillir deux rencontres de l'équipe de France Futsal U19 les 14 et 15 décembre à Lisieux. L'équipe de France U19 sera opposée à la sélection Russe.
Un comité d'organisation a été mis en place et fera rapidement un point sur les besoins technique et humain.

6- INTERLIGUE – U18 / U15

Un inter ligue est prévue le 16 et 17 avril sur les catégories U15 et U18.



7- COUPE NATIONALE FUTSAL – 3^{ème} TOUR

TIRAGE DU 3^{ème} TOUR DE LA COUPE NATIONALE FUTSAL

ASL CHEMIN VERT / US GUERINIERE
HAVRE CAUCRIAUVILLE S / O DE DARNETAL
FUTSAL JEUNESSE HAVRAISE / CAEN FUTSAL
FUTSAL AC LE HAVRE / AS VILLERS HOULGATE

Les rencontres auront lieu chez le premier club tiré, aux jours et heures prévus par les clubs compte tenu de leurs créneaux de gymnase.

8- PROCHAINE REUNION :

La prochaine réunion de la Commission est prévue le lundi 13.12.2021.
La séance est levée à 19h45.

Le président,



GRIEU Thierry

Le Secrétaire,



HAMEL Michel

